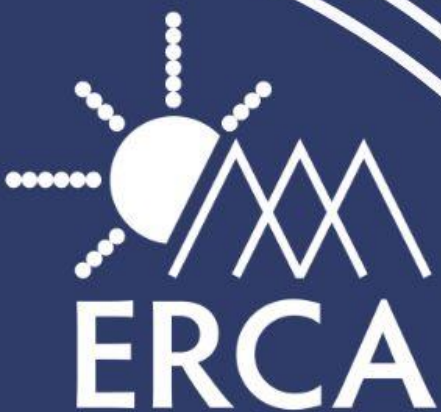


Midi-conférence de Pierre Walckiers

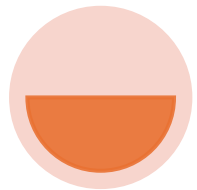
Doctorant aspirant F.R.S.-FNRS au Centre de philosophie du droit de l'UCLouvain

CE À QUOI LES DROITS NOUS
OBLIGENT : LE SOUCI D'UNE
APPROCHE COSMOPOLITIQUE DU
DROIT ET DES SAVOIRS



12H30 À 14H00
10 MARS
2025

Plan de la présentation



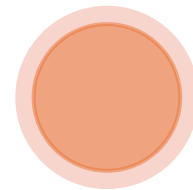
Introduction

Intersection entre la philosophie des sciences, la philosophie du droit et le droit international.

Rôle des arguments scientifiques et des savoirs extra-juridiques dans l'interprétation du droit.

QR1: Des obligations cosmopolitiques du droit ?

QR2: Quels outils juridiques mobiliser ?



Analyse

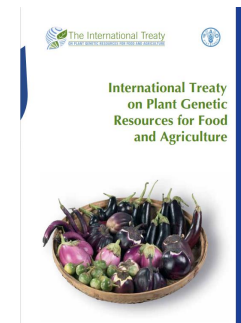
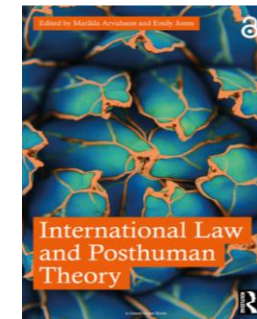
1. Accès et Partages des Avantages (**APA**).

Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Traité international sur les ressources phytogénétiques (TIRPAA) et les *Digital Sequence Information* (DSI)

2. Droit de Propriété Intellectuelle (**DPI**).

Brevets (ADPIC), Certificat d'Obtention végétale (UPOV), et protection des savoirs traditionnels (TK Treaty)

Approches : Philosophie du droit et des sciences, technique juridique, approches plus qu'humaines et « relationnelles ».



1. Quelques balises théoriques

Quelques perspectives de la philosophie des sciences

- Difficultés d'une approche cosmopolitiques du droit : la stabilité ontologique par le droit et du droit? L'approche cosmopolitique du droit face dans le cadre d'arguments « extra juridiques » : les sciences occidentales et les savoirs traditionnels?
- Les délicates définitions des « savoirs traditionnels » et des « sciences occidentale/positiviste » et les risques de scientisme, d'eurocentrisme ou d'essentialisme (Battiste et Henderson 2000).

Science occidentale/positiviste

- Se réfère à la « science » comprise dans un sens universel, anhistorique et non culturel.
 - Approche située dans le contexte ontologique occidental.
 - Dualisme, réductionnisme et externalité c. la science *en action* (Latour 1987; Stengers 2013).
- La science « positiviste » domine les systèmes juridiques (Arvidsson & Jones, 2024).
 - Tentation de l'épistocratie
 - Exclusion des savoirs traditionnels

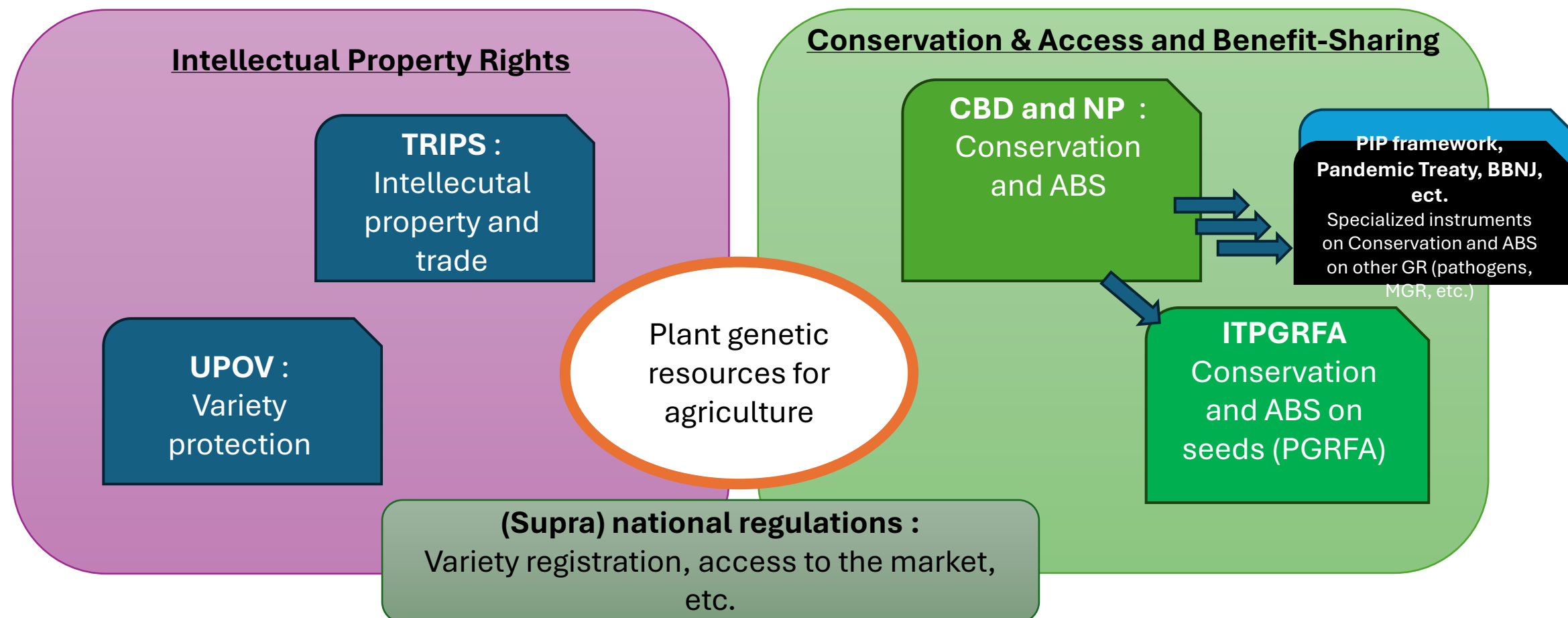
Savoirs traditionnels :

- Traits communs : centralité de la communauté, dimensions relationnelle, circulaire et holistique, et transmission intergénérationnelle (Oguamanam 2006).
- Définition de l'OMPI :
 - « Les connaissances, le savoir-faire, les compétences et les pratiques transmises au sein d'une communauté, qui font souvent partie de son identité culturelle ou spirituelle. »
 - Le droit et les savoirs traditionnels : la reconnaissance est le résultat d'un long combat épistémique et politique....



Le Régime Complexe des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

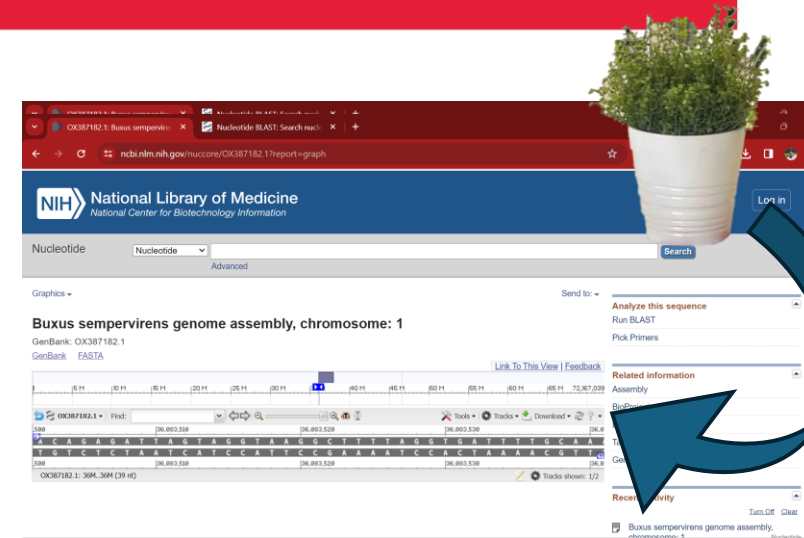
- Le **Régime Complexe** des semences, des ressources génétiques et du partages des avantages (APA) (Raustalia et Victor 2004).



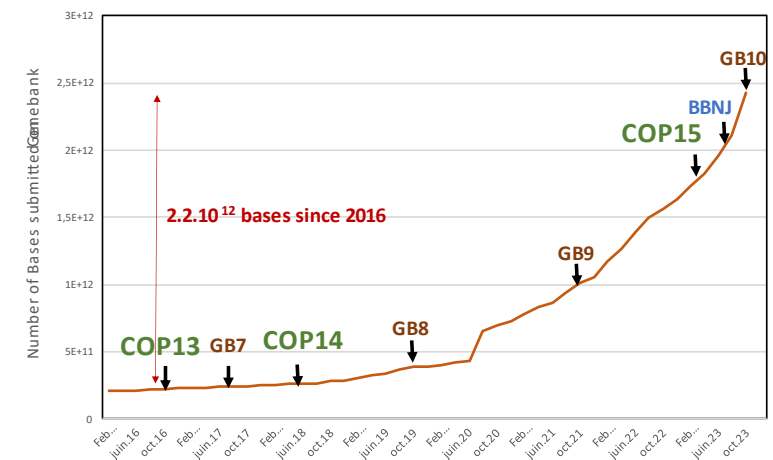
2. Accès et Partages des Avantages

Le droit international d'accès et de partage des avantages de l'(agro)biodiversité

- Adopté en 2001, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)  a pour objectif la **conservation** et l'**utilisation durable** des **ressources phytogénétiques**.
 - Le TIPRAA  établit un mécanisme **d'Accès** aux **ressources phytogénétiques**, de **Partage juste et équitable des Avantages** (APA) liées à son utilisation (via un système multilatéral, TIRPAA, Art. 10-13).
 - Le TIRPAA  est un traité spécialisé de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**  qui concerne l'ensemble des **ressources génétiques**. Ces deux instruments établissent la souveraineté des états concernant leurs ressources (phyto)génétiques (CBD, Art. 15).
- Récemment, les avancées des technologies ont permis de **séquencer** et **dématérialiser** plus rapidement et économiquement les **ressources phytogénétiques**.
 - Terme dans les négociations : **Digital Sequence information (DSI)**.
 - Contournement « digital » des règles d'APA et risque de biopiraterie ?

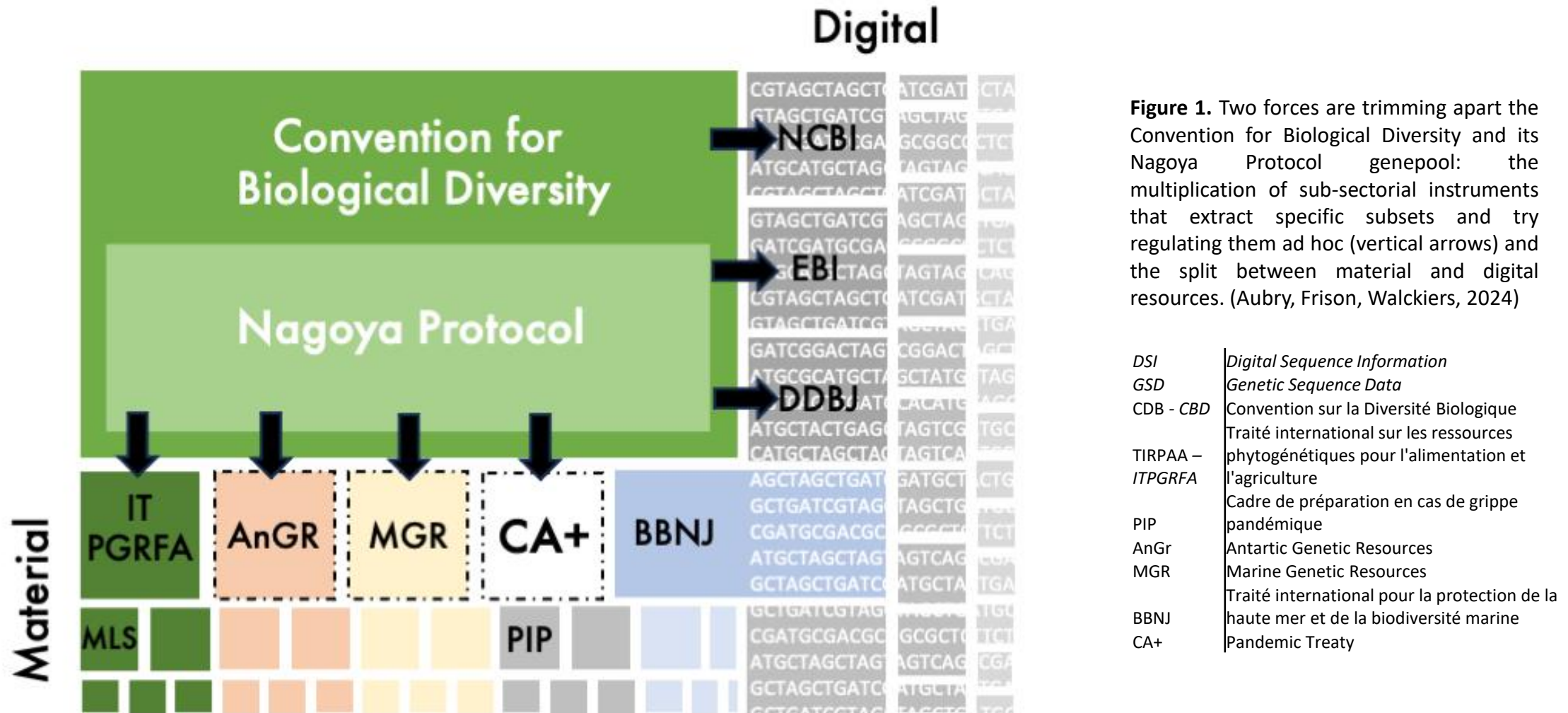


One COP after another, the amount of DSI is increasing



Data: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/genbank/statistics/>

Les deux fragmentations du Regime Complexe



Négociations politiques et textes juridiques



International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture



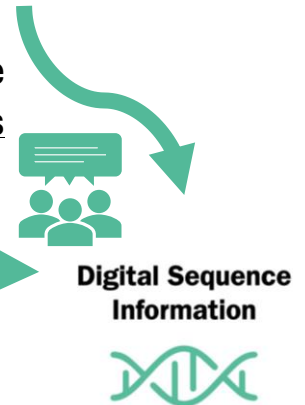
Définitions 2 du **TIPRAA** , Article 2 :

- « **Ressources phytogénétiques** pour l'alimentation et l'agriculture » désigne le matériel génétique d'origine végétale ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture.
- « **Matériel génétique** » désigne le matériel d'origine végétale, y compris le matériel de reproduction et de multiplication végétative, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité.

Les négociations politiques et l'interprétation en droit international.

Convention de Vienne, Article 31(1):

- « Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire **[Textuel]** à attribuer aux termes du traité dans leur contexte **[Contextuel]** et à la lumière de son objet et de son but **[Téléologique]** ».



La fragmentation et la dématérialisation

Négociations internationales sur les DSI

- Oppositions Nord/Sud et blocages.
- *Comment réglementer les DSI ? Devrions-nous considérer les DSI comme du matériel génétique ?*
- Appel à une politique basée par la science (Décision 14/20) - 4 Études de la CDB :
 1. la portée et la couverture des DSI.
 2. leurs utilisations dans les bases de données (publiques/privées) ;
 3. leurs traçabilités pour les règles d'APA ;
 4. les mesures nationales adoptées par les parties.
- Discussion sur la portée du terme « DSI » et GSD: critère de proximité de l'ADN aux savoirs traditionnels

CBD/DSI/AHTEG/2020/1/3

Page 47

Table 5. Selected examples of applying the proposed DSI subject matter groupings to the different life-sciences sectors.

DSI Subject Matter Grouping	Taxonomy & Conservation	Agriculture & Food Security	Industrial & Synthetic Biology	Healthcare & Pharmaceuticals
Narrow (Group 1) (DNA/RNA)	Most critical to this field of use is DNA/RNA sequence data, and ability to compare these the sequence databases	Reference genomes are needed to carry out any marker assisted breeding or genetic modification. Metagenomes critical to understand health of soil microbiome.	Availability of multiple related gene sequences for comparison is essential for this field.	DNA and RNA sequences essential for this field.
Intermediate (Group 2) (DNA/RNA/Proteins)		Gene annotations needed for marker assisted breeding. Gene expression information relevant. Epigenetic heritable elements are important. Protein sequences less important than DNA/RNA sequences. Proteomic data used to assess effect of breeding/genetic modification.	Gene annotations needed for discovery of new enzymes. Informative sequence data for engineering. Molecular biology of proteins for targeted drug development.	Gene annotations needed to discover new drugs. Informative sequence data for understanding essential proteins. Proteomic data used to understand disease mechanisms. Molecular biology of proteins are biotechnological tools of pharmaceutical development.
Intermediate (Group 3) (DNA/RNA/Proteins/Metabolites)		Metabolomic data important to understand nutritional value of crops.	Metabolomic data important for understanding of metabolic pathways.	Metabolomic data important for understanding of metabolic pathways.
Broad (Group 4) (DNA/RNA/Proteins/Metabolites and subsidiary information)	For taxonomic description this includes morphological data. Species richness and assemblage may change in response to abiotic and environmental influences.	Phenotype, ecological relationships, environmental and abiotic factors are relevant.	Understanding of metabolic pathways and abiotic stress factors are important for protein and production.	Understanding of metabolic pathways and abiotic stress factors are important for protein and production.

Critère de proximité

Positions politiques dans l'interprétation du TIRPAA

Tableau 1 : État des lieux des arguments politiques et juridiques

/	Point de vue 1 (restrictif) : Les DSI ne sont pas incluses dans la définition des Ressources Phytogénétiques	Point de vue 2 (inclusif) : Les DSI doivent être incluses dans la définition des Ressources Phytogénétiques
États et parties prenantes	Principalement des pays du « Nord global ». Position explicitement soutenue par le Canada, l'Australie, les États-Unis, le Japon, l'Union européenne. Agro-industrie	Principalement des pays du « Sud global ». Position explicitement soutenue par le Liban, l'Argentine, le Brésil. ONG et Organisations paysannes, activistes.
Arguments principaux (issus des déclarations des États)	Les Ressources et Matériels Phytogénétiques sont des matériaux « tangibles », excluant les DSI (Japon, Allemagne) [Textuel]. Les DSI ne contiennent les « unités fonctionnelles de l'hérédité » ni les gènes (Italie, Canada, Australie) [Textuel, Contextuel]. L'accès libre aux DSI est un progrès scientifique qui ne doit pas être restreint. L'accès libre aux DSI est une forme de partage des avantages non monétaire [Contextuel].	Ambiguïté du terme « matériel » : il ne signifie pas tangible (Argentine) [Textuel]. Les définitions de Ressources et Matériels Phytogénétiques sont dynamique pour inclure les DSI (jonction du matériel et immatériel) [Textuel, Contextuel, Téléologique]. L'utilisation des DSI hors du TIRPAA  affectera négativement son fonctionnement (Jordanie) [Téléologique]. Principe de souveraineté des Etats sur leurs Phytogénétiques Ressources [Contextuel, Téléologique].
Implications	Les DSI doivent être exclus du champ d'application matériel du TIRPAA  Critiques des mesures nationales restreignant le libre accès aux DSI. Une compensation en dehors du cadre du TIRPAA  est négociable (COP15)?	Les DSI doivent être inclus du champ d'application matériel du TIRPAA  Les mesures nationales sur conditionnant l'accès aux DSI est sont légitimes.

Retours sur les méthodes d'interprétations en droit international

Convention de Vienne, Article 31(1): « Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire [Textuel] à attribuer aux termes du traité dans leur contexte [Contextuel] et à la lumière de son objet et de son but [Téléologique] ».

- Approche complémentaire et harmonieuse des moyens d'interprétations (Portier, 2022).

Contexte de la Convention de Vienne et principe d'interprétation en droit international : Volonté des États, Égalité formelle des États, Principe de l'Effet Utile, Équilibre entre stabilité et Dynamisme.

Argumentation implicite par la science :

- Les connaissances extra juridiques ne rentrent que dans les interstices de ces moyens : Dictionnaires pour les moyens **textuels**.
- Le vocabulaire technique/scientifique et terme générique comme vecteur d'évolution?
- L'argument scientifique (épistocratique) comme un argument informel?

Autre exemple : l'argument scientifique dans la **Cour de Justice de l'Union Européenne** : pas de place formelle pour les arguments scientifiques dans les méthodes d'interprétation? Le cas de l'arrêt *Confédération Paysannes* (2018).



Retours sur les méthodes d'interprétations en droit international (suite)

Éléments de discussions :

- 1) Le « matériel génétique ».
- 2) Les « unités fonctionnelles de l'hérédités ».
- 3) Les « valeurs actuelles ou potentielle ».

Perspectives historiques :

- 1) **International Undertaking** (IU - 1983) et ses accords ultérieurs d'interprétations.
- 2) Les arguments scientifiques dans les négociations du **TIRPAA**  et lien avec le DPI. (Coupe et Lewins 2007, Whatmore 2002

Selon nous, les DSI peut être inclus dans la définition du « **Matériel génétique** » comme tout matériel [utilisé comme un nom et un terme générique, qui peut également être remplacé par : support/conteneur/dispositif] contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité (c'est-à-dire des informations sur l'ADN).

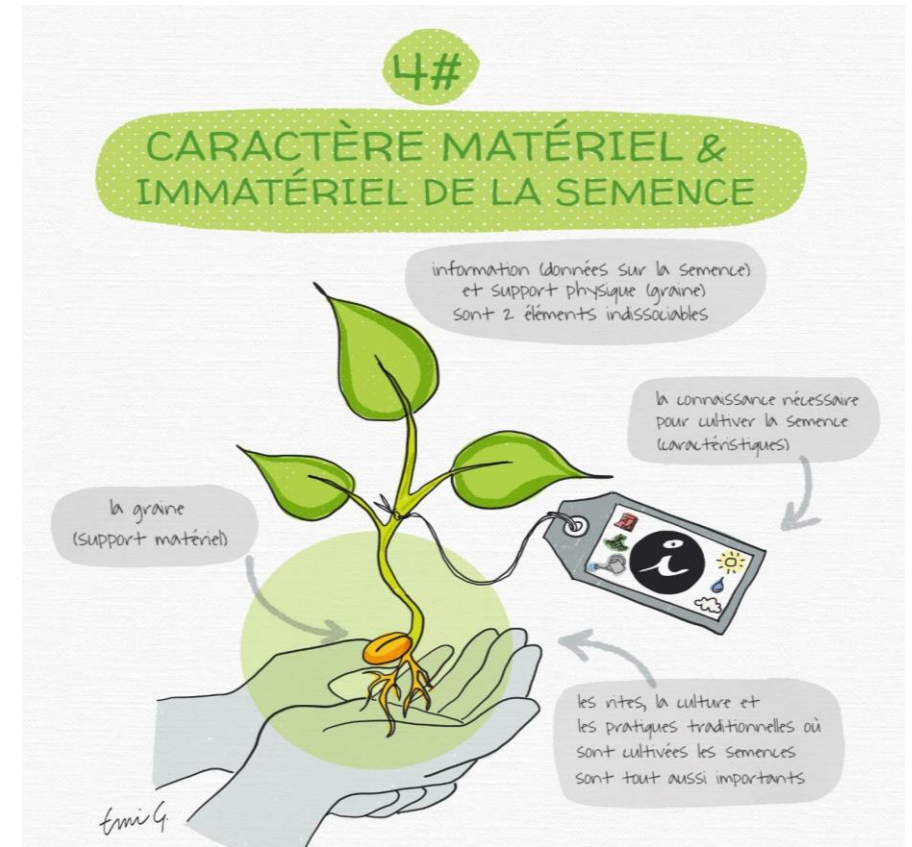
En tant que matériel génétique "ayant une valeur réelle ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture", les DSI entrent dans la définition des « **Ressources phytogénétiques** pour l'alimentation et l'agriculture ».

“The objective of this **Undertaking** is to ensure the PGR of economic and/ or social interest, particularly for agriculture, will be explored, preserved, evaluated and made available for plant breeding and scientific purposes. (IU, Art. 1)

‘**Plant genetic resources**’ means the reproductive or vegetative propagating material of the following categories of plants: i. cultivated varieties (cultivars) in current use and newly developed varieties; ii. obsolete cultivars; iii. primitive cultivars (land races); iv. wild and weed species, near relatives of cultivated varieties; v. special genetic stocks (including elite and current breeders’ line and mutants; (IU, Art. 2.1).

Perspectives de la philosophie du droit et des sciences

- Appel à un raisonnement « basé sur la science » :
 - La définition scientifique des DSI influence sa portée juridique
 - Les sciences « occidentales/modernes » contre les « savoirs traditionnels » (dans les débats politiques et dans les DSI).
- Science en action et vérité transcendante :
 - L'autorité épistocratique d'une vérité scientifique en droit?
 - Les DSI comme des informations immanentes et platoniciennes ou comme ayant leurs propres agentivité (Alexis 2023)?
- Les modes d'existences du « droit » vs des « sciences » :
 - Ne pas confondre les conditions de félicités d'un jugement en droit et en science (Latour 2004).
- Fonction relationnelle du droit :
 - Sortir de la dichotomie nature/culture et traiter des relations.
 - Le droit pour lier le caractère matériel et immatériel des [ressources phytogénétiques](#).



Conservation des semences: six principes essentiels (Frison 2018)

2. Droits de propriété intellectuelle

Droit de la propriété intellectuelle dans le domaine agroalimentaire

Narratif/justificatif : La recherche et le développement en agroalimentaire sont longs et coûteux, donc il doit y avoir des retours sur investissement (Frison 2018).

1. Cadre général et protection des brevets :

- Droit international : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
 - Art. 27: "un brevet pourra être obtenu pour toute invention, de produit ou de procédé, dans tous les domaines technologiques, à condition qu'elle soit nouvelle, qu'elle implique une activité inventive et qu'elle soit susceptible d'application industrielle."
- Niveau régional : Convention sur le brevet européen (CBE, art. 52) et Directive européenne sur la biotechnologie (Directive 98/44/CE)
 - Exemple concerne l'invention relative aux plantes (si elle n'est pas limitée à une seule variété) ; plante "produit par un processus" qui n'est pas "exclusivement obtenue au moyen d'un procédé essentiellement biologique" (affaire Pepper) ; invention sur des produits constitués de matière biologique.

2. certificat d'obtention végétale (COV)

- Droit international : Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV)
 - Concerne les nouvelles variétés qui répondent aux critères DHS (UPOV, art. 6-9), excluant les variétés paysannes.
 - Restreint les échanges informels de semences (interprétation stricte du privilège de l'agriculteur·ice)
- Niveau régional : Protection communautaire des obtentions végétales (CPVR)



La relation entre savoirs traditionnels et DPI

DPI qui menacent directement les savoirs traditionnels :

- Exclusion des savoirs traditionnels des DPI « classiques » (UPOV, ADPIC) : *raw vs cooked knowledge* (Sunder 2007; Ewens 2000, Jefferson 2023).
 - Argument naturaliste avec les DPI sur les OGM, plantes améliorées contre matières premières en tant que "patrimoine commun" de l'humanité ou variétés végétales de "connaissances communes" (Whatemore 2002 ; Aoki 2009).
- Exemptions strictement limitées et spectre de la biopiraterie (brevetabilité du vivant).
- Restriction des usages traditionnels essentiels pour le maintien de ces savoirs.

Protection indirecte des savoirs traditionnels et innovation « non officielle » (Correa 1994, 30) :

- Obligation de divulgation des brevets ...via le nouveau traité de l'OMPI sur les savoirs traditionnels (Art. 3).
- Indications géographiques (ADPIC, Art. 22.1).
- Propriété culturelle et expression du folklore. (UNESCO, OMPI).

Conflit avec le droit de l'accès et partage des avantages :

- Respecter, préserver et maintenir les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales (CDB, article 8 (j)). 8 (j)).
- Consentement préalable et éclairé, conditions convenues d'un commun accord pour l'accès aux ressources génétiques (CDB, NP).
- Les droits des agriculteur·ices à "conserver, utiliser, échanger et vendre des semences et du matériel de multiplication conservés à la ferme" sont soumis à la législation nationale (TIRPAA).

Le nouveau traité sur les savoirs traditionnels

WIPO member states today [24/05/2024] approved a groundbreaking new Treaty related to intellectual property (IP), genetic resources and associated traditional knowledge, marking a historic breakthrough that capped decades of negotiations.



Indirect protection : IPR should not be fraudulently granted to innovations based on this traditional knowledge

Selective integration and Legitimacy :

“Recognizing the potential role of the patent system in contributing to the protection of genetic resources and traditional knowledge associated with genetic resources,”

The new WIPO genetic resources and associated traditional knowledge treaty: a symbolic and modest step toward an inclusive and just IP system (Oguamanam 2024).



Le droit comme outil pour une approche cosmopolitique?

Le droit de humain à la science et à la non-discrimination pour redéfinir ce qui constitue une "bonne science", qui, pourrait être cosmopolitique? ... Bien que du progrès reste à faire (Besson 2024).

1. Exploration du droit humain à la science (Besson 2024):

- Déclaration universelle des droits de l'homme (Art. 27(1)) – Soft Law / coutume. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. [**Participation active**] Toute personne a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont elle est l'auteur.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Art. 15(1)(b)) – Hard Law. « Jouir des bienfaits du progrès scientifique et de ses applications. » → **Redistribution passive.**

2. Application du principe de non-discrimination:

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Art. 26) – Hard Law.
- Voir aussi la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP, Art. 2, 31).

3. Ouverture cosmopolitique et objets juridiques multidimensionnels:

les droits des agriculteur·ices, et la protection des connaissances traditionnelles (ITPGRFA, art. 9), ainsi que les droits à l'alimentation (DUDH, art. 25 ; PIDESC, art. 11), y compris les droits non contraignants tels que le droit aux ressources naturelles, à la terre et aux semences (UNDROP, art. 17, 19).

La restitution des biens bioculturels avec des instruments comme la Convention d'UNIDROIT de 1995 (annexe, point A), ou encore la Déclaration UNDRIP.



Conclusion